



DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

Référence : C.C.A.S. 10-2022

Sur convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président
 Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente
 Mesdames Marie-Noële ADOH, Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Jenny
 COELHO, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.
 Messieurs Daniel BUFFY, Yannick-Luc JANNIN, Michel MERCIER, Jean-Claude RUDE et
 Jean-Claude ROZIER.

Absent : Monsieur Philippe PAIN

Absent excusé : /

Procuration : Madame Monique LAFAY a donné pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Marie-Rose RUDE est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Objet : Acceptation de dons 2022

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration, que la Trésorerie de Bourg-en-Bresse demande au CCAS une délibération pour tout don. Pour ce faire, il est possible de voter une délibération générale pour les dons.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-22,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la possibilité de percevoir les dons au bénéfice du CCAS pendant toute la durée restante du mandat.

Fait et délibéré en Mairie,
Le 28 septembre 2022
Le Président
Christian BERNIGAUD

PRÉFECTURE DE L'AIN
reçu le 12 OCT. 2022
Direction des collectivités
et de l'appui territorial